

SECTION I

Avis d'Appel d'Offre National (AAO) n°: DNCMP/.25.../F/2021-2022 pour La fourniture du ciment, des tuyaux PVC et des Fers à béton pour parachever les Réseaux d'Alimentation en Eau Potable en travaux communautaires dans les provinces du milieu rural.

- Date de publication : 30...8.../2021
- Date d'ouverture des offres: 20...9.../2021

Objet

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), le Ministère de Hydraulique l'Énergie et des Mines, Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et d'Assainissement en Milieu Rural, invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du ciment, des tuyaux PVC et des fers à béton pour :
Parachever les travaux les Réseaux d'Alimentation en Eau Potable réalisés en travaux communautaires dans les Provinces du Milieu Rural.

Financement du Marché

2. Le présent Marché est financé par le Budget Général de l'État (rubrique : *acquisition destuyaux et accessoires des réseaux d'AEP, n°42 00 001 00 421320 11 000 0661 01* exercice 2021-2022).
3. Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Énergie et des Mines, Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural. L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Énergies et des Mines.

Spécification du Marché

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National N° : DNCMP/...../F/2021-2022, avec publication « Nationale » (Avis d'Appel d'Offre Ouvert National) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
5. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes Personnes Physiques ou Morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou, association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] et possédant les conditions juridiques techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.
6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) à Gitega (Quartier NYAMUGARI) :B.P 1192 Bujumbura, Téléphone : 22 22 52 82, Fax : (257) 22 22 86 19
7. Les fournitures objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties en seul (01) lot :
 - Fourniture du **ciment et des tuyaux PVC,**
 - Fourniture des **Fer à béton,**

La livraison et l'entreposage des fournitures sera dans les magasins de la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural à Bujumbura.

8. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout Soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

9

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

9. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) sur présentation de bordereaux de versement de 50 000 FBU au compte N°1101/001.04 ouvert à la BRB.

10. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR), en mentionnant la référence de publication indiquée ci - haut, au moins Dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

12. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire nette de soumission deux Million de Francs Burundais (2 000 000 FBU).

14. Les offres doivent être accompagnées de l'original du bordereau d'achat du DAO.

Validité des offres

15. Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

16. Les offres, sous pli fermé, doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural, à Gitega (Quartier Nyamugari) :

B.P 1192 Bujumbura, Téléphone : 22 22 52 82, Fax : 22 22 86 19; au plus tard le/...../2021 avant 9 heures 30 minutes.

17. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération. Elle sera retournée au soumissionnaire sans une autre forme de considération.

Ouverture des offres

18. Les offres seront ouvertes le 20.09.2021 à 10 heures précise (heure locale) en présence des Soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

19. Qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

o Au niveau administratif :

- Les statuts juridiques du soumissionnaire (personne morale);
- La garantie de soumission de 2.000.000 FBU suivant le modèle du DAO ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original et en cours de validité le jour de l'ouverture des offres ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;

g

- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR (en cours de validité le jour de l'ouverture des offres) ;
 - L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce, datant d'au moins 3 mois (en cours de validité le jour de l'ouverture des offres);
 - Le registre de commerce (copie);
 - Le bordereau de versement pour l'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du présent marché ;
 - L'adresse fixe et connue du Soumissionnaire
 - La capacité d'autofinancement d'un montant de 50 000 000 FBU délivrée par une banque agréée.
- **Au niveau technique**
- Les caractéristiques techniques respecter les spécifications technique telle que le décrit la section V.
- **Au niveau financier:**
- ✓ L'acte de soumission suivant le modèle du DAO ;
 - ✓ Le bordereau des prix unitaires ;
 - ✓ Le devis quantitatif estimatif.
 - ✓ L'organisation (planning) de livraison des fournitures ne dépassant pas cinq (05) mois;

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'une de ces pièces citées ci-hauts, est éliminatoire lors de l'analyse des offres conformément à l'article 183 du code des marchés publics.

En cas de groupement

En plus des renseignements demandés aux points ci-dessus, les offres présentées par un groupement de plusieurs entreprises devront remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements administratifs de chaque membre du groupement d'entreprises ; ainsi que le NIF du groupement
- l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement ;
- l'un des membres sera nommé responsable du groupement. Cette nomination sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les signataires dûment habilités de chacun des membres du groupement ;
- l'offre comprendra un accord provisoire de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous ses membres seront responsables solidairement pour l'exécution du Marché; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous ; que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Au cas où le groupement est déclaré adjudicataire, ses membres doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

Fait à BUJUMBURA, le... 11 / 08 / 2021

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE BURUNDAISE
DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
EN MILIEU RURAL (AHAMR)**

Ir. Apollinaire SINDIHEBURA.

Pro Directeur
Gerous

